

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20230307-lmc1DL23C1H1-DE

DELIBERATION N° C1 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION REPRESENTANTS DES
LOCATAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu, le Budget de l'Office,

Vu, l'article L.421-8 du Code de la Construction et de l'habitation

Vu, les articles R.421-4 et R.421-7 du Code de la Construction et de l'habitation

Vu le procès-verbal du résultat du scrutin du 15 décembre 2022 relatif à l'élection des représentant des locataires au Conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat,

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Le conseil d'administration prend acte de la nomination en son sein de :

- Madame Marie-Laure ANGE
- Monsieur Mohamed ZOUAOUI
- Monsieur Michel VENEAU
- Monsieur Christian-Paul LAINE
- Madame Yveline SOULAGES

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C2H1-DE

DELIBERATION N° C2 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU, les articles L421-8 et R421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU, la délibération N° C110-21 en date du 20 juillet 2021 relative à la constitution du Bureau de l'Office,

VU, le résultat de l'élection des cinq représentants des locataires au Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat organisée le 15 décembre 2022,

VU, le résultat des votes exprimés par les Administrateurs annexé à la présente délibération, pour le poste à pourvoir au Bureau, au titre de représentant des locataires.

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

M. Michel VENEAU est élu Membre du Bureau de Hauts-de-Seine Habitat.

ARTICLE 2 :

Le Bureau de l'Office est constitué ainsi qu'il suit :

- M. Rémi MUZEAU, Président,
- M. Yves REVILLON,
- M. Guillaume BOUDY,
- Mme Josiane FISCHER,
- M. Bernard GAUDUCHEAU,
- M. Michel VENEAU, représentant des locataires

ARTICLE 3 :

La délibération C110-21 en date du 20 juillet 2021 est abrogée.

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C3H1-DE

DELIBERATION N° C3 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES
LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION
DES LOGEMENTS (CALEOL) A LA SUITE DE
L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES
LOCATAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU, les articles L 441-2, R 421-15, et R 441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU, la délibération N° C122-22 du 21 octobre 2022 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logement et d'Examen de l'Occupation des Logements,

VU, la délibération N° C109-21 en date du 20 juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat,

VU, le résultat de l'élection des cinq représentants des locataires au Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat organisée le 15 décembre 2022,

VU, le résultat du vote exprimé par les Administrateurs sur les candidatures proposées en vue de constituer la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Hauts-de-Seine Habitat, annexé à la présente délibération,

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1

Monsieur Michel VENEAU est élu Membre de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logement (CALEOL)

ARTICLE 2

La Commission d'Attribution des Logements de Hauts-de-Seine Habitat est composée ainsi qu'il suit :

- Madame Bénédicte de KERPRIGENT
- Monsieur Gérard HUOT
- Monsieur Philippe PEMEZEC
- Monsieur Alain JULIARD
- Monsieur Roland PACHOT

- Monsieur Michel VENEAU, représentant des locataires
- Monsieur Gilles de WAVRECHIN, représentant des Associations menant des actions d'insertion ou en faveur du logement des personnes défavorisées

ARTICLE 3

La délibération C122-22 en date du 21 octobre 2022 est abrogée.

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20230307-lmc1DL23C4H1-DE

DELIBERATION N° C4 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : ELECTION DE DEUX MEMBRES DU
JURY DE CONCOURS ET DE CONCEPTION-
REALISATION (UN TITULAIRE ET UN
SUPPLEANT)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu, l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu, la délibération N° C68-15 adoptée par le Conseil d'Administration le 29 juin 2015 et notamment son article V intitulé « Jury de Concours et de conception-réalisation »,

VU, la délibération n° 115-21 adoptée le 20 juillet 2021 relative à l'élection des membres du jury de concours et de conception-réalisation,

Vu, la délibération N° C109-21 du 20 juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat,

Vu, la nécessité de procéder à l'élection des membres du Jury de Concours (un titulaire et un suppléant), à la suite du renouvellement des membres du Conseil d'Administration,

Vu, le résultat de l'élection des cinq représentants des locataires au Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat organisée le 15 décembre 2022.

Vu, les résultats des votes exprimés par le Conseil sur les candidatures présentées, annexés à la présente délibération,

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1

Est élu membre titulaire du Jury de Concours et de Conception-Réalisation de Hauts-de-Seine Habitat :

- M. Michel VENEAU

ARTICLE 2

Est élu membre suppléant du Jury de Concours et de Conception-Réalisation de Hauts-de-Seine Habitat :

- Mme Marie-Laure ANGE

ARTICLE 3

Les administrateurs membres du Jury de Concours et de Conception-Réalisation sont :

Membres titulaires :

- M. Alain JULIARD
- M. Michel VENEAU

Membres suppléants :

- Mme Lorraine REGIS
- Mme Marie-Laure ANGE

ARTICLE 4

La délibération n° C115-21 du 20 juillet 2021 est abrogée.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

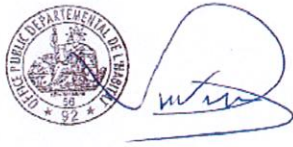
SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-Imc1DL23C5H1-DE

DELIBERATION N° C5 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : ELECTION DE TROIS MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DEUX
TITULAIRES ET UN SUPPLEANT)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU, l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU, le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU, la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi « ELAN », notamment son article 69.III CC

VU, la délibération N° C31-19 du 28 mars 2019 relative à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs de la Commission d'Appel d'Offres de Hauts-de-Seine Habitat,

VU, la délibération N° C114-21 du 20 juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

VU, la délibération N° C109-21 du 20 juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat,

VU, le résultat de l'élection des cinq représentants des locataires au Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat organisée le 15 décembre 2022,

VU, les résultats des votes exprimés par le Conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat sur l'ensemble des candidatures présentées, annexés à la présente délibération,

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1

Sont élus Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de Hauts-de-Seine Habitat, les Administrateurs dont les noms suivent :

- Monsieur Michel VENEAU
- Monsieur Mohamed ZOUAOUI

ARTICLE 2

Considérant la nécessité d'adjoindre des membres suppléants en vue de permettre la réunion de la Commission en cas d'empêchement des membres titulaires,

est élue, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame Yveline SOULAGES

ARTICLE 3

La Commission d'appel d'Offres est constituée comme suit :

- Monsieur Alain JULIARD, membre titulaire
- Monsieur Michel VENEAU, membre titulaire
- Monsieur Mohamed ZOUAOUI, membre titulaire,
- Monsieur Roland PACHOT, membre suppléant,
- Madame Martine VINDIX, membre suppléant,
- Madame Yveline SOULAGES , membre suppléant

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20230307-lmc1DL23C5H1-DE

ARTICLE 4

La délibération n°C114-21 du 20 juillet 2021 est abrogée.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C6H1-DE

DELIBERATION N° C6 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : ELECTION DE QUATRE MEMBRES
(TITULAIRES) DE LA COMMISSION DE
CONCESSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU, l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant l'objet social des Offices Publics d'Habitat et la liste de l'ensemble des missions pour lesquelles ils sont compétents,

VU, la directive n°2014/23/UE du 26 février 2014, sur l'attribution des contrats de concession transposée en droit interne par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,

VU, les articles L.3120-1 à L.3126-3 et R.3121-1 à R.3126-14 du Code de la Commande Publique,

VU, les articles L.1410-1 à L.1410-3 et L.1411-1 à L.1411-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les articles R.1411-1 à R.1411-8 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération n° C153-19 du 29 octobre 2019 relative à la composition, le fonctionnement et les pouvoirs de la Commission de Concession,

VU, la délibération n° C116-21 relative à l'élection des membres de la Commission de Concession,

VU, la délibération n° C109-21 du 20 juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat,

VU, le résultat de l'élection des cinq représentants des locataires au Conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat,

VU, le résultat des votes exprimés par le Conseil d'administration sur l'ensemble des candidatures présentées, annexé à la présente délibération,

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERATION N° C6 - 23 du Conseil d'Administration du 07 mars 2023 de HAUTS-DE-SEINE HABITAT OPH

DELIBERE,

ARTICLE I

Sont élus Membres titulaires de la Commission de Concession de Hauts-de-Seine Habitat les Administrateurs dont les noms suivent :

- Madame Yveline SOULAGES
- Madame Marie-Laure ANGE
- Monsieur Michel VENEAU
- Monsieur Mohamed ZOUAOUI

ARTICLE II

La Commission de Concession est ainsi constituée :

Membres Titulaires :

- Monsieur Alain JULIARD
- Madame Yveline SOULAGES
- Madame Marie-Laure ANGE
- Monsieur Michel VENEAU
- Monsieur Mohamed ZOUAOUI

Membres Suppléants :

- Monsieur Roland PACHOT
- Madame Martine VINDIX
- Monsieur Gilles de WAVRECHIN
- Monsieur Patrice COUDERC
- Madame Bénédicte de KERPRIGENT

ARTICLE III

La présidence de la Commission de Concession est assurée par Monsieur Damien VANOVERSCHelde, Directeur général, représentant légal de Hauts-de-Seine Habitat.

ARTICLE IV

La délibération n° C116-21 du 20 juillet 2021 est abrogée.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C7H1-DE

DELIBERATION N° C7 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : LE PLESSIS-ROBINSON: CESSION DU RESEAU DE GEOTHERMIE A LA VILLE DU PLESSIS-ROBINSON DANS LE CADRE DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES ENTRE LES VILLES DU PLESSIS-ROBINSON ET DE CHATENAY-MALABRY

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU le Budget de l'Office,
- VU les articles L.421-1 et suivants du Code de la construction et de l'Habitation ;
- VU le plan du réseau de chaleur établi par Dalkia, exploitant du réseau de chaleur de HAUTS-DE-SEINE HABITAT sur le PLESSIS-ROBINSON ;
- VU le projet des villes du PLESSIS-ROBINSON et de CHATENAY-MALABRY de constituer un groupement d'autorités concédantes pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur géothermique ;
- CONSIDERANT que HAUTS-DE-SEINE HABITAT gère le réseau de chaleur géothermique sur la Ville du PLESSIS-ROBINSON ;
- CONSIDERANT qu'en raison de sa qualité de bailleur social, des projets de renouvellement urbain et de développement de résidences en accession libre, l'Office n'a pas vocation à demeurer propriétaire du réseau de chaleur robinsonnais ;
- CONSIDERANT l'intérêt pour l'Office de céder son réseau de chaleur géothermique au profit notamment du groupement d'autorité concédante constitué par les Villes du PLESSIS-ROBINSON et de CHATENAY-MALABRY ;
- CONSIDERANT le rapport de la société SERMET en date de novembre 2022 et relatif à l'estimation d'un montant de repris du réseau de l'Office au PLESSIS-ROBINSON et son réimpacte au profit des locataires de HAUTS-DE-SEINE HABITAT usant du réseau

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERATION N° C7 - 23 du Conseil d'Administration du 07 mars 2023 de HAUTS-DE-SEINE HABITAT OPH

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT approuve le principe d'une cession de son réseau de chaleur géothermique au groupement d'autorités concédantes constitué par les Villes du PLESSIS-ROBINSON et de CHATENAY-MALABRY au plus tard le 30 septembre 2025, date de fin de la concession du réseau de chaleur géothermique du PLESSIS-ROBINSON signée entre l'Office et l'exploitant actuel DALKIA.

La partie du réseau située en aval des sous-stations et desservant le quartier pavillonnaire du PLESSIS-ROBINSON fera l'objet d'un traitement différencié.

ARTICLE II

Le prix de cession du réseau de chaleur géothermique au groupement d'autorités concédantes est estimé à minima à 1 342 454€HT par la société SERMET. Les modalités de paiement de ce prix de cession feront l'objet d'une délibération ultérieure.

ARTICLE III

S'agissant de la partie du réseau de HAUTS-DE-SEINE HABITAT située en aval des sous-stations et desservant le quartier des pavillons du PLESSIS-ROBINSON, l'Office en demeurera propriétaire et en confiera la gestion à une Association Syndicale Libre à constituer avec les propriétaires privés de pavillons.

ARTICLE IV

HAUTS-DE-SEINE HABITAT autorise le groupement d'autorités concédantes à insérer la présente délibération, devenue exécutoire, au dossier de consultation en vue du marché d'exploitation du réseau de chaleur intercommunal.

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20230307-lmc1DL23C7H1-DE

ARTICLE V

Le Directeur Général est habilité à signer l'ensemble des actes relevant de cette opération, notamment l'acte de cession avec la Ville du PLESSIS ou avec le groupement d'autorités concédantes

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	25
Nombre de voix pour :	25
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	1

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C8H1-DE

DELIBERATION N° C8 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : ALIGNEMENT DES REDEVANCES DES
RESIDENCES AUTONOMIES DU PLESSIS-
ROBINSON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Considérant la volonté de l'Office d'accompagner et de protéger les locataires les plus fragiles, de proposer des solutions alternatives et innovantes pour nos locataires, de valoriser les résidences autonomes comme solution au bien vieillir, de neutraliser un effet de concurrence entre deux établissements situés sur la même Commune et de favoriser le taux d'occupation de manière équitable,

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C8H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE I

Le Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat adopte l'alignement de la redevance Henri Sellier d'un montant de 806,63 euros mensuel sur le tarif de 593,68 euros pratiqué dans la résidence Paulette Spiess, situées toutes deux dans la Commune du Plessis Robinson. Cette délibération s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2023.

Les évolutions de la redevance dans les années à venir suivront les mêmes règles que l'ensemble des résidences autonomies.

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

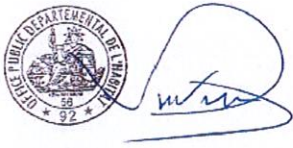
SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de représentés :	6
Nombre de votants :	25
Nombre de voix pour :	25
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	1

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 13 mars 2023



Damien VANOVERSCHELDE
DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C9H1-DE

DELIBERATION N° C9 - 23

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 07 mars 2023

OBJET : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU CODE DE CONDUITE ET DE PREVENTION DE LA CORRUPTION A HAUTS-DE-SEINE HABITAT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et notamment son article 17 (II-2°) traitant du dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société ;

VU, la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

VU, le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes ;

Considérant les notes et directives internes à Hauts-de-Seine Habitat organisant le dispositif « lanceur d'alerte » conformément aux textes visés supra, édictant la politique de l'Office dans le domaine de la « régulation et de la gestion des gestes de convivialité avec des relations d'intérêts » et précisant la conduite à tenir dans le cas d'une situation de conflits internes d'intérêts ou d'autorité ;

Sur avis favorable émis par le Conseil d'Administration dans la séance de ce jour,

DELIBERATION N° C9 - 23 du Conseil d'Administration du 07 mars 2023 de HAUTS-DE-SEINE HABITAT OPH

AR Préfectoral

le 09/03/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230307-lmc1DL23C9H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE 1er : Le paragraphe 5 du règlement intérieur de Hauts-de-Seine Habitat est modifié par l'ajout des références au Plan d'action de lutte contre la corruption, aux notes et directives indiquées dans le considérant supra ;

ARTICLE 2 : Le code de conduite et de prévention de la corruption à Hauts-de-Seine Habitat, annexé au règlement intérieur, est modifié afin d'y insérer les dispositions relatives aux conflits d'intérêts et d'autorité dans le cadre des relations internes et externes et d'y annexer les notes traitant du dispositif « lanceur d'alerte » et de celui de la « régulation et de la gestion des gestes de convivialité avec des relations d'intérêts ».

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 09 MARS 2023

Rémi MUZEAU

Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne

Nombre d'administrateurs :	27
Nombre de présents :	19
Nombre de représentés :	7
Nombre de votants :	26
Nombre de voix pour :	25
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	1
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0